



## Procès-Verbal du conseil municipal Du 31 juillet 2018

**Présents :** Joël PAPINEAU, Claude GAUDIN, Lucette PELISSON, Marie-Thérèse GRANDILLON, Béatrice RAVET, Eric VIGNAUD, Jean-Jacques BARIL, Mme Patricia GROUX, Mme Annick MITCHELL.

**Absent excusé :** M. Jean-Jacques BARIL donne pouvoir à Mme Lucette. PELISSON,

**Absent :** M. Alain GALTIE

**Secrétaire de Séance :** Mme Annick MITCHELL

Après lecture du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 juin 2018, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

### REPARTITION MATERIEL SIVU

- ❖ Après en avoir délibéré le conseil municipal a accepté la répartition du mobilier et du matériel pédagogique lié au SIVU

### CONVENTION SIGNALISATION DEPARTEMENTALE 728

- ❖ Le Maire présente la convention de maintenance des panneaux de signalisation mis en place par la Direction des Infrastructures concernant le camping Le Valerick. Le conseil approuve à l'unanimité.

### INFORMATIONS DU MAIRE

- ❖ Devant la véhémence de certains administrés, M. Le Maire a pris l'arrêté suivant :
- ❖ Le maire décide de préserver le caractère rural de Saint-Sornin et à ce titre préserver les modes de vie et d'existence liés à la vie à la campagne, notamment pour ce qui concerne la présence des animaux de la ferme (animaux de basse-cour, coq, poules, vaches, etc...)
- ❖ La directrice de l'école MONTESSORI a fait part au Maire de leur décision d'appliquer le tarif préférentiel de 170 € (cent soixante-dix euros) aux enfants de SAINT-SORNIN, quelle que soit la date d'inscription. En d'autres termes, les parents d'élèves de SAINT-SORNIN pourront inscrire leurs enfants lorsqu'ils le souhaiteront selon les conditions financières énoncées ci-dessus et non pas seulement en septembre 2018. Ce qui annule la clause de revoyure fixée lors du conseil municipal du 29 juin 2018.

Séance levée à 12h00